

E 13 (B) 72

*Le Secrétaire de la Légation de Suisse à Berlin, C.P. Mercier,
au Président de la Confédération, J. Dubs*

R

Confidentielle

Berlin, 6 mai 1870

J'ai eu l'honneur de vous entretenir hier¹ de la question du St-Gothard et puis aujourd'hui vous dire qu'ayant parlé à un autre membre du Bundesrath je suis à même de confirmer mes précédentes données, à savoir que le projet de loi à soumettre à ce corps est tout prêt. Ce membre, délégué de la Saxe, croit que le retard apporté à la présentation provient du grand travail occasionné à la Chancellerie fédérale par le parlement douanier, et il pense que, dès que le Bundesrath de la Confédération du Nord recommencera à avoir des séances régulières, il s'occupera de cette question. Il ne m'a pas été possible d'apprendre quelque chose sur le projet contenu [*dans*] ce projet de loi, vu qu'ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, la question est traitée avec le plus grand secret par le Gouvernement d'ici.

1. *Non reproduit.*



Concernant la somme que la Confédération donnera comme subvention, les opinions sont partagées, les uns parlent de 13 millions, les autres de 12 millions; je crois que cette dernière somme est la plus vraisemblable. En ayant parlé à M. Delbrück, il me répondit qu'il ne pouvait rien me dire de positif, mais que si ce n'était cette somme, je ne me trouvais pas éloigné de la vérité.

Ma missive d'hier vous a entretenu de ce que j'ai pu apprendre au sujet des démarches faites par la Chancellerie fédérale auprès des cours de l'Allemagne du Sud; M. le Comte de Launay, que j'ai vu aujourd'hui, n'était point au courant de cela, et je pense que les indications que M. Melegari vous a données lui auront été fournies par M. de Roeder. D'après ce que M. Weisshaupt m'a dit hier, je ne puis mettre en doute qu'on ait fait quelque chose.

Il m'est impossible de vous donner des renseignements au sujet de la nouvelle du désir que, suivant M. Melegari, M. Delbrück a dû faire exprimer concernant l'introduction dans la communication italienne, relative à la prolongation de trois mois, d'un passage insinuant à la Confédération du Nord de se porter garante du total de la subvention de 20 millions et de se concerter ensuite avec les autres gouvernements allemands sur les sommes à attribuer à chacun. Le Cabinet de Florence n'en a touché mot jusqu'ici à M. le Comte de Launay, lequel a donné en même temps que nous communication identique de la prolongation. Monsieur Delbrück n'en a point non plus parlé à M. de Launay; d'où il suit que cette démarche a dû être faite par le ministre de la Confédération à Florence. M. Launay attend journellement des dépêches de son Cabinet concernant le Gothard et s'il recevait l'ordre de faire une démarche dans ce sens, je vous le communiquerais par le télégraphe.

Les Légations de Suisse et d'Italie sont en rapport journalier et considérant l'importance de marcher d'accord en cette occasion, nous nous tenons au courant de nos démarches réciproques. Je vois de plus chaque jour un membre ou l'autre du Bundesrath et je crois que rien de bien important ne peut devenir connu, sans que la Légation en soit informée.

Il me semble que si on posait à M. Delbrück des demandes trop formelles par rapport à sa ligne de conduite vis-à-vis des états du Sud, il y verrait facilement un manque de confiance; il a déjà si souvent répété que la Confédération du Nord aurait réglé la question dans ce mois-ci, qu'il me paraît préférable d'attendre qu'il se soit plus engagé encore, avant de faire une démarche pour savoir de lui ce qu'il compte faire après avoir posé la question au Reichstag.

On continue à agir en faveur du Splügen auprès des membres du parlement du Nord; je crois toutefois que ce sera de peu de résultat. (C'est probablement l'émissaire mentionné dans le temps déjà, [l']avocat H de Coire?²).

Souvent dans le cas de prêter nos «protocoles de la Conférence de Berne»³, je vous prie, Monsieur, de bien vouloir en faire envoyer encore un exemplaire à la Légation.

2. *Vraisemblablement, il doit s'agir de Sebastian Hunger, homme politique et promoteur important des chemins de fer grisons.*

3. Cf. n° 211, annexe.